

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Patrimoine
04.13.31.20.53

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. HENRI PONS**

OBJET : Construction du centre de secours d'Istres : modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux bâtiments départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 83 du 17 octobre 2017, la Commission permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a décidé d'approuver le programme de construction du centre de secours d'Istres, ainsi que le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle évaluée à 10 000 000 €TTC, répartie en :

- 1 280 000 €TTC pour les services
- 8 720 000 €TTC pour les travaux.

Lors de la réalisation des études préalables sur le terrain de la zone du Tubé Nord devant accueillir le futur centre, il est apparu que celui-ci se trouvait sur la zone de captage de l'eau potable du canal de la Caspienne sur la commune d'Istres.

Le projet initial de construction comprenait notamment une station de carburant ainsi qu'un centre technique pour l'entretien de tous les véhicules (y compris les véhicules lourds).

Après avis pris auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS), le stockage des hydrocarbures - type huiles - est limité à moins d'un fût sur site pour éviter tout risque de pollution de la nappe phréatique, et le stockage de carburant est interdit.

Ainsi, ces mesures restrictives ont conduit à supprimer la station à carburant et, par là même, le centre technique dans le programme de construction du futur centre de secours.

Le SDIS 13, après avoir validé ces modifications, nous a alors transmis un nouveau programme établi en ce sens.

Compte-tenu de tous les éléments précités, il convient donc d'approuver ce nouveau programme ainsi que la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de cette opération ramenée à 8 900 000 €TTC, répartie en :

- 1 120 000 €TTC pour les services
- 7 780 000 €TTC pour les travaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL